

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 7 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le sept du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le trente et un mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

13 JUIN 2024

Déposée en
Préfecture le

12 JUIN 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LES ASSOCIATIONS POUR LA MAISON COMMUNE - ANNECY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil de Communauté au Bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy n° DEL-2022-210 du 29 septembre 2022 portant sur l'aide à la rénovation énergétique pour les associations et déléguant au Bureau le soin de fixer, de valider et de décider des aides en application de la présente délibération cadre du Conseil du Grand Anancy définissant les modalités de mise en place de ce dispositif ;

Vu les crédits inscrits au budget 2024 ;

Considérant qu'un des objectifs à l'horizon 2030 du plan climat air énergie territorial est de diminuer de plus de 60 % les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants sur le territoire du Grand Annecy et que, dans ce cadre, il est nécessaire de favoriser la rénovation thermique des bâtiments appartenant à des associations ;

Considérant la demande d'aide à la rénovation énergétique de la Maison Commune, reçue le 29 mars 2024 ;

Considérant que le projet de la Maison Commune situé au 36 rue de l'Aérodrome 74960 Annecy porte sur la rénovation énergétique de 695 m² de surface de plancher et permet une diminution de consommation d'énergie de 35 % avec recours à des matériaux biosourcés ou de réemploi ;

Considérant qu'à la suite de la pré-instruction de cette demande, un avis positif a été rendu par les services de l'agglomération.

LE BUREAU DECIDE :

- de fixer et de valider le versement d'une subvention d'un montant maximum de 55 600 € TTC à la Maison Commune pour la rénovation des bâtiments situés au 36 rue de l'Aérodrome 74960 Annecy permettant le projet de rénovation thermique du bâtiment de la Maison Commune ;
- d'attribuer la subvention à la Maison Commune, prévue dans l'enveloppe budgétaire (opération 297 / 20422-74) ;
- de procéder au versement de ladite subvention sur présentation par la Maison Commune des justificatifs de réalisation des travaux, conformément à la délibération n° DEL-2022-210 du 29 septembre 2022 ;
- d'approuver la convention ci-jointe avec l'association, précisant les modalités de calcul et d'attribution de la subvention ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.